

Dessinateurs et graveurs de timbres-poste en France sous l'occupation : des artistes sous tutelle administrative

Grégory Aupiais

Les émissions de timbres-poste en France n'ont pas été durablement perturbées par la seconde guerre mondiale. La production a cependant été totalement paralysée pendant un an, de septembre 1939 à septembre 1940, par une décision du gouvernement Daladier qui avait ordonné le transfert de Paris à Limoges de l'atelier de fabrication. Mais, dès janvier 1941 et jusqu'en septembre 1944, de nouvelles figurines ont été élaborées avec régularité chaque année assurant une transition presque parfaite entre la III^e République, le régime de Vichy puis le gouvernement provisoire de la République française. Une continuité qui, dans le contexte militaire et politique de la France vaincue puis occupée, peut paraître un peu surprenante voire même déplacée. Elle fut néanmoins commune aux principaux pays belligérants, puissances de l'axe ou forces alliées et ne peut être envisagée en l'absence de structures administratives complexes veillant au-delà des évolutions de la conjoncture à la pérennité de ces symboles certes dérisoires mais quotidiens de la permanence de l'État. Cette importante activité créatrice nécessita la collaboration de 18 artistes différents. De la candidature spontanée à la réquisition, l'administration des Postes utilisa pour les recruter des modalités très variées. Elle délégua également, mais d'une manière très ponctuelle, cette attribution régaliennne à des organismes officiels comme le Secours national qui organisa périodiquement des concours réservés. Toutes ces démarches furent très largement facilitées par l'atonie générale

du marché de l'art contemporain, amplifiée par la politique culturelle résolument traditionaliste du régime de Vichy. Cependant, cette diversité apparente ne doit pas faire illusion. En effet, six graveurs réalisèrent près de 60 % des poinçons⁽¹⁾, débutant là pour certains une aussi prometteuse que prolifique carrière postale et philatélique.

I. Approche statistique et prosopographique

De la loi constitutionnelle du 10 juillet 1940 aux premières émissions de timbres-poste officiellement attribuées à l'État français, le 25 janvier 1941, seulement six mois ont été nécessaires à l'administration des Postes pour effacer les traces de l'exode décidé en juin 1940 pour le personnel des services centraux du ministère des PTT et réacheminer de Limoges à Paris l'atelier de fabrication. Une courte période de transition pendant laquelle en parallèle, afin d'éloigner le spectre d'une hypothétique pénurie des figurines de 1932 à 1938 depuis longtemps retirées de la vente furent de nouveau mises en circulation avec une nouvelle valeur en surcharge rouge ou noire (FIG. 1).

Cette initiative cependant n'a pas été motivée que par des impératifs techniques. En effet, l'utilisation massive de ces stocks d'invendus en faisant l'économie du coût financier engendré par l'élaboration de nouveaux poinçons et le renouvellement des collections existantes était également une excellente opération commerciale. Toutefois, recourir à ce genre d'expédient n'était pas sans risque. Les surcharges étaient en effet très faciles à falsifier et c'est pour cette raison principalement que l'administration des Postes en faisait un usage mo-



FIG. 1 – 1941 : YT n°489.

déré et très circonstancié. Pourtant, les difficultés d'approvisionnement en matières premières pouvaient parfaitement justifier une généralisation massive de ce procédé. En effet, elles mirent fin, par exemple, au monopole de la taille douce⁽²⁾ comme mode de fabrication des timbres-poste. Cependant, la typographie⁽³⁾ très intéressante du point de vue économique, car elle nécessitait des quantités moins importantes de chiffons d'essuyage et surtout permettait l'utilisation d'un papier de qualité médiocre, fut loin de faire l'unanimité et ne parvint pas véritablement à s'imposer.

Le secrétariat général des P.T.T. n'avait pas de dessinateurs ou de graveurs attirés. Pour concevoir ces 130 figurines, le 3^e Bureau de la Direction de la Poste et des Bâtiments fit appel, comme par le passé, à des artistes extérieurs maîtrisant cette technique particulière de la gravure en taille-douce. La plupart étaient d'anciens élèves de l'École des Beaux-Arts, souvent lauréats d'un prix de Rome en gravure, plus rarement en dessin. Le nombre d'artistes sollicités resta stable par rapport aux dernières années de la III^e République. Les difficultés du marché de la création artistique contemporaine n'ont pas entraîné d'augmentation pléthorique. Cet effectif fut néanmoins partiellement renouvelé sous l'occupation ce qui modifia d'ailleurs très nettement le graphisme des timbres-poste en y introduisant un peu de modernité et surtout beaucoup plus de diversité. Un tiers, en effet, n'avait jamais travaillé antérieurement pour l'administration des Postes et c'était donc la première fois qu'ils soumettaient ainsi leur inspiration créatrice aux exigences des commanditaires comme aux rigidités imposées par le procédé de fabrication et le format réduit. Cet investissement était cependant tout à fait rentable financièrement à défaut de l'être sur le plan strictement artistique. Toutes les maquettes présentées étaient rétribuées selon une tarification bien établie : 1 000 F si elles étaient rejetées et 4 000 F, si elles étaient retenues auxquels il faut ajouter 5 000 F pour la réalisation du poinçon et il n'était pas rare qu'un artiste présente plusieurs projets pour un même timbre-poste. Toutefois, cette diversité apparente est plutôt trompeuse. En effet, parmi ces 18 artistes, six réalisèrent près de 60 % des figurines et pour trois d'entre eux même Jules Piel, Charles Mazelin et Pierre Gandon, il est possible d'évoquer un véritable monopole de la créa-

tion postale. Cependant, cette omnipotence eut également pour conséquence majeure une certaine spécialisation dans la thématique politique qui représente, en effet, un pourcentage non négligeable de 30 à 51 % de l'œuvre de ces trois graveurs.

II. Les circonstances de la création

L'administration des Postes est, d'une manière générale, plutôt sensible aux remarques et aux suggestions de ses usagers, plus spécifiquement des philatélistes. Néanmoins, il est très rare qu'elle retienne les projets qui lui sont proposés spontanément. En septembre 1940, Marcel-Émile Fabre, un ancien combattant, grand invalide de guerre et artiste amateur, adressa au secrétariat général des PTT la maquette d'un timbre-poste à l'effigie de Frédéric Mistral. Cet écrivain, prix Nobel de littérature en 1904, chantre de la Provence et de la « race occitane », était également connu pour ses sympathies politiques avec la droite et son amitié avec Charles Mauras. Il pouvait donc sembler en parfaite adéquation avec le nouvel État français qui avait affirmé son attachement au régionalisme, dont les partisans étaient d'ailleurs nombreux à Vichy, et à cette date pas encore déçus par l'orientation autoritaire et centralisatrice du nouveau régime. Cependant, cette décision de modifier le calendrier prévisionnel des émissions de timbres-poste fut motivée par des considérations plus courtisanes et opportunistes que réellement politiques. La femme de cet écrivain était, en effet, une amie très proche de l'épouse du chef de l'État et cette attention délicate était une manière comme une autre de s'attirer les bonnes grâces du maréchal Pétain, de son cabinet civil et de son secrétariat particulier dirigé par le docteur Bernard Ménétrel. Des éléments biographiques que Marcel-Émile Fabre ignorait totalement, ne voyant là qu'une juste reconnaissance de son talent. En effet, il suggéra très rapidement d'émettre une série de timbres-poste sur les costumes régionaux et offrit logiquement ses services pour réaliser la figurine dédiée à la Provence en joignant à sa lettre une maquette déjà bien élaborée. Dans un premier temps, le secrétariat général des PTT ne donna aucune suite à cette demande. Mais en décembre 1943, une série de six timbres-poste autour du thème très analogue des coiffes régionales fut mise en vente. La réalisation de ces différentes figurines était en tout point conforme à ce qu'avait proposé

Marcel-Émile Fabre mais celle de la Provence fut dessinée et gravée par Albert Décaris.

Un projet spontanément adressé à l'administration des Postes avait ainsi trop peu de chances d'aboutir pour qu'un artiste professionnel ne s'y soit risqué. Pour ces derniers, il était beaucoup moins aléatoire de participer, par exemple, à l'un des concours réservés organisé par le Secours national auquel le secrétariat général des PTT déléguait très ponctuellement les attributions de la commission des timbres-postaux. En effet, seuls quelques artistes sélectionnés pouvaient y participer et ils étaient généralement dotés de prix très attractifs, même pour les maquettes qui n'étaient pas retenues. De plus, le cahier des charges à respecter impérativement était plutôt réduit et ne constituait en rien un frein à la création artistique. Il était encore plus simple d'être sollicité directement par l'administration des Postes. Un privilège plutôt réservé à des artistes confirmés ou du moins qui avaient une bonne expérience de la gravure en taille-douce. Le degré d'initiative était alors plus que limité. De plus, ces commandes étaient dans la plupart des cas des portraits et le secrétariat général des PTT a parfois choisi jusqu'aux couleurs utilisées : « *Nous avons l'occasion de célébrer Stendhal qui est mort en 1842. Prière donc de faire préparer la maquette d'un timbre dont la réalisation devra bien entendu être très soignée et, comme il se doit tiré en deux couleurs, rouge et noir* »⁽⁴⁾. C'est ainsi également que le 9 octobre 1940, la réalisation d'une figurine à l'effigie du chef de l'État fut confiée à Jules Piel, l'un des graveurs les plus prolifiques dans les dernières années de la III^e République et qui avait combattu durant la première guerre mondiale sous les ordres du maréchal Pétain. Le 30 novembre 1940 encore, quelques artistes furent contactés pour élaborer un timbre-poste avec surtaxe au bénéfice de l'Entraide d'hiver du Secours national. Il devait évoquer les notions d'entraide collective et de solidarité en excluant : « *les sujets relatifs à la misère, au chômage et à la charité* »⁽⁵⁾. Une gageure que les deux lauréats de ce concours informel relevèrent l'un en représentant un groupe d'hommes et de femmes poussant une charrette lourdement chargée dont l'aspect symbolique laissa d'ailleurs quelque peu perplexe tant le grand public que la presse spécialisées (FIG. 2) et l'autre moins aventureux sans doute en reproduisant une sculpture de Raoul Serres.



Fig. 2 – 1941 : YT n°497.

Avec le gouvernement de Vichy cependant, le ministère des PTT sembla momentanément perdre ce monopole de la création des figurines postales. Un représentant de l'État français avait, en effet, été nommé à la commission des timbres-postaux et les décisions de cette instance avaient, dès lors perdu leur caractère collégial. Ce dernier recevait parfois des instructions directement du secrétariat particulier du maréchal Pétain, plus précisément du bureau de documentation et d'archives créé par le docteur Bernard Ménétrel et qui était chargé de diffuser du matériel de propagande. En 1943, par exemple, Louis Crouzet, chargé de mission au secrétariat particulier du chef de l'État adressa à Robert Lallemand son homologue du cabinet civil, quelques suggestions dont le caractère impératif ne pouvait en aucun cas être l'objet de discussion ou d'aménagement : « *Puisque vous représentez le cabinet du CHEF DE L'ÉTAT à la Commission des Timbres-Postaux, voudriez-vous avoir l'obligance de demander que dans le programme des émissions de timbres-postes à réaliser au titre de l'année 1944 soient prévus en premier lieu, les deux timbres suivant :*

1. *Charte du Travail ;*
2. *Corporation paysanne.*

Ces deux timbres devant commémorer les deux grandes réalisations du CHEF DE L'ÉTAT, il convient d'y faire figurer son portrait »⁽⁶⁾. De telles directives limitaient pour le moins les marges de manœuvre du secrétariat général des PTT et il fut décidé d'émettre conjointement ces deux vignettes postales à l'occasion de la célébration du 88^e anniversaire du chef de l'État, en même temps qu'un autre timbre-poste dont la réalisation nécessita d'ailleurs la collaboration étroite du bureau de documentation et d'archives. Ces interventions furent cependant très exceptionnelles. En effet, l'administration des Postes ap-

prit rapidement à composer sur un pied d'égalité avec ses nouveaux interlocuteurs issus de la défaite militaire et de la réorganisation des structures de l'État. Elle fut même pour le nouveau régime un partenaire aussi zélé qu'attentif, auquel il n'y avait donc pas lieu de retirer sa capacité d'initiatives. Ce contrôle hiérarchique, particulièrement rigoureux, fut à l'origine d'un véritable monolithisme conceptuel qui fut cependant très largement masqué par la variété des styles utilisés et leur caractère souvent novateur par rapport à la fin de la III^e République.

III. Trois portraits et itinéraires individuels

Parmi les dix-huit artistes qui réalisèrent des timbres-poste pour le compte du secrétariat général des PTT. Jules Piel est l'un des plus prolifiques. En effet, de juin 1940 à mai 1944, il a dessiné et gravé 14,1 % des figurines postales. Toutefois, cette activité créatrice fut dominée par un portrait du maréchal Pétain dont la première émission intervint le 25 janvier 1941 et dont le poinçon original fut souvent réutilisé par la suite. Jules Piel est né à Paris en 1882. Formé à l'école Estienne, sous la direction d'Henri Dubouchet, il entre ensuite à l'École des Beaux-Arts. Cependant, il ne fréquenta que d'une manière très épisodique l'atelier de Jules Jacquet, trop absorbé par des travaux de gravure commerciale. Il obtint cependant en 1910 le grand prix de Rome de gravure après un second prix en 1908. Il expose alors aux Salons des artistes français qui le distingue également à deux reprises. Il réalise aussi les illustrations de quelques livres dont le *Cantique des Cantiques* et *Les Lettres de mon Moulin* d'Alphonse Daudet. Mais, à partir de 1927, et à l'instigation de l'un de ses amis Antonin Delzers, lui aussi graveur, il se spécialise dans la réalisation de valeurs fiduciaires, billets de banque et surtout timbres-poste. Son talent indéniable, se jouant des difficultés techniques lui valut très rapidement une reconnaissance internationale qui l'amena à travailler pour la Grèce, la Roumanie et la Grande-Bretagne.

Charles Mazelin est né à Elbœuf et comme Jules Piel en 1882. Il entre en 1897 à l'École des arts décoratifs de Paris. En dépit de réels dons pour le dessin, il ne fut pas un élève particulièrement assidu. Cependant en 1899, il intègre l'École des Beaux-arts où il fréquen-

te les ateliers de Jules Jacquet pour la gravure et de Comont pour la peinture. Il recevra de nombreuses distinctions dont le *Stigman* et deux prix de Rome en 1906 puis en 1908. Ses nombreuses œuvres originales lui valurent d'être mis hors concours au Salon des Artistes français et une nomination au jury de gravure. Mobilisé et blessé à Verdun, il réalise durant sa convalescence un album d'eaux-fortes intitulé : *Front de Somme* sorte de prélude patriotique à une série d'estampes touristiques consacrées à Saint-Malo, Dinan, Caudebec-en-Caux et Avignon. Il se spécialise également dans la gravure de reproduction en couleurs. Il travaille ainsi en collaboration avec différents peintres et réalise techniquement les illustrations de nombreux livres. Ce n'est cependant qu'en 1939 qu'il s'essaye pour la première fois à la gravure de timbres-poste, à l'instigation de son ami Jules Piel, plus d'ailleurs par défi technique que pour des raisons simplement financières. Il élaborera les poinçons de 14 figurines de juin 1940 à mai 1944 autour de trois thèmes : la vie politique, les arts et lettres et sans doute son sujet de prédilection les séries touristiques. Des réalisations qui, à l'image de ses œuvres, étaient marqués par un grand classicisme ne donnant aucune prise à la critique.

Pierre Gandon est en quelque sorte le benjamin de ces artistes. Il est né, en effet, en 1899 à L'Hay-les-Roses dans l'ancien département de la Seine, fils de Gaston Gandon un graveur talentueux. Il fréquente, comme Jules Piel, l'école Estienne avant d'entrer aux Beaux-Arts et obtient en 1922 un prix de Rome. Peintre reconnu, il a réalisé en 1937 lors de l'Exposition internationale dans le pavillon du Tourisme une fresque de 500 m² mais il a aussi illustré de nombreux livres. Une créativité qui s'exprima également dans ses vignettes postales. En effet, les treize figurines de Pierre Gandon couvrent sept registres thématiques différents aussi variés que les colonies, les sciences et techniques ou les événements historiques. De plus, ses évocations de la vie politique ne se limitèrent pas non plus comme pour Jules Piel et Charles Mazelin à des portraits du chef de l'État. Il signa également des œuvres plus engagées comme cette condamnation sans équivoque des bombardements alliés (FIG. 3) et grava d'après une affiche de propagande une bande de timbres-poste célébrant la création de la Légion tricolore. Il fut d'ailleurs

suspendu pendant quatre mois à la Libération, sans que cela ne compromette durablement sa carrière philatélique, d'autant qu'il détourna cette sanction en réalisant quelques poinçons sous un pseudonyme avec la complicité d'un autre graveur. Mais, dès janvier 1945, il réalisa la première allégorie figurative sur le thème de la victoire avant de créer quelque mois plus tard la plus célèbre Marianne de l'histoire postale française.



Fig. 3 – 1943 : YT n°584.

Parmi les premières dispositions réglementaires du gouvernement provisoire de la République française figure un décret promulgué à Alger le 7 août 1944 ordonnant la cessation

de validité des valeurs fiduciaires postales émises par le régime de Vichy. Un arrêté ministériel plus tardif, daté du 26 septembre 1944, dresse ainsi une liste de 49 timbres-poste qui désormais ont perdu leur pouvoir d'affranchissement et qui ne peuvent non plus être apposées sur les objets de correspondance même à titre de figurines non postales. Les envois non conformes seront désormais, soit retournés à l'expéditeur, soit versés au rebut après avoir été revêtus de la mention « non admis ». Sont concernés par cette mesure l'ensemble des séries courantes et préoblitérées à l'effigie du maréchal Pétain mais également 23 timbres-poste de collection jugés indissociables du corpus idéologique de l'État français.

Cependant, si les images et la politique symbolique du régime de Vichy furent sanctionnées, leurs auteurs bénéficièrent, en revanche, d'une impunité presque totale et plutôt surprenante en comparaison des sanctions très sévères qui frappèrent les dessinateurs et caricaturistes de la presse écrite dont aucune des créations n'avaient bénéficié d'une telle couverture géographique. Il est vrai, cependant, que mesures coercitives et pérennité de la production ne pouvaient aller de pair. Le nombre d'artistes acceptant de travailler régulièrement pour l'administration des Postes était plutôt réduit. Cette dernière disposait donc de marges de manœuvre très étroites et le souci de préserver ses intérêts économiques imposa quelques concessions sur le plan politique.

Notes :

1. Le poinçon original est une pièce métallique, plus rarement en bois, sur laquelle l'artiste grave le timbre-poste à ses dimensions réelles. C'est à partir de cette pièce que sont ensuite réalisées les matrices.
2. Procédé d'impression en creux. L'encre est déposée dans les sillons du métal gravé au burin.
3. Procédé d'impression dans lequel le timbre-poste est imprimé sur des clichés en relief, l'encre étant déposée par les reliefs de la gravure.
4. Musée de La Poste, *dossiers d'émission*, note du secrétaire d'État aux communications au secrétaire général des PTT, 9 avril 1942.
5. Musée de La Poste, *dossiers d'émission*, lettre adressée par le directeur de l'exploitation postale à Henry Cheffer, 30 novembre 1940.
6. Musée de La Poste, *dossiers d'émission*, lettre adressée par le secrétariat particulier du maréchal Pétain à Robert Lallemand, 29 septembre 1943.

Graphique 1 : Évolution quantitative des émissions de timbres-poste en France de 1937 à 1947

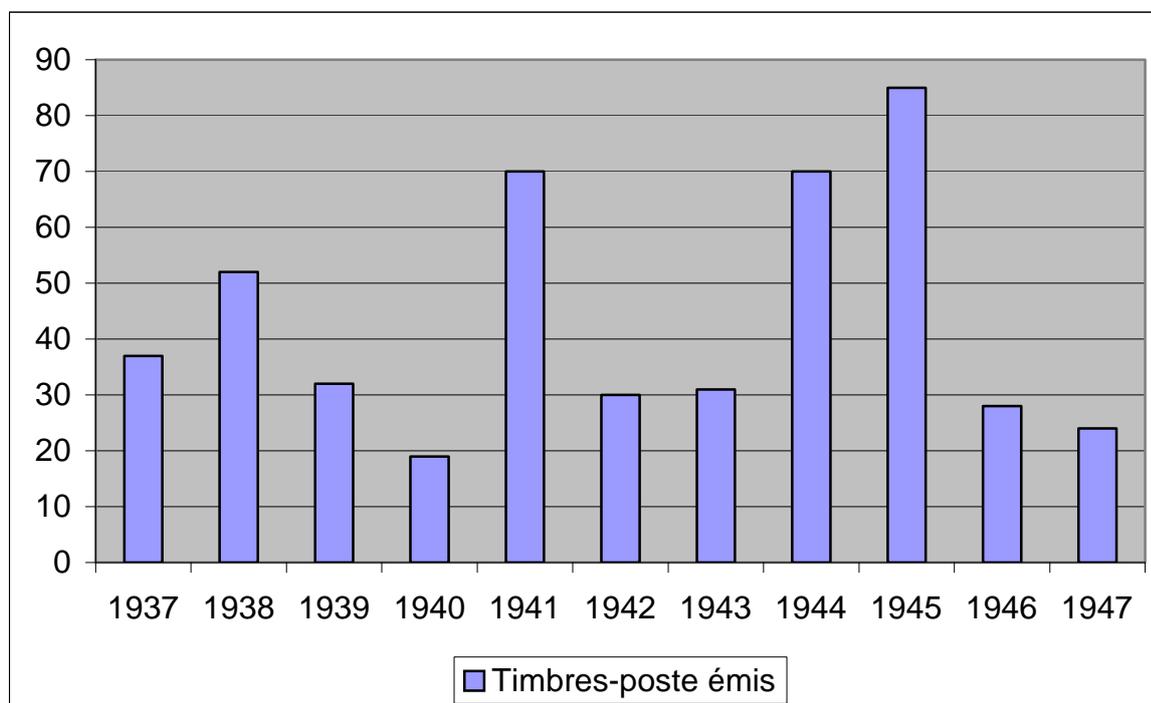
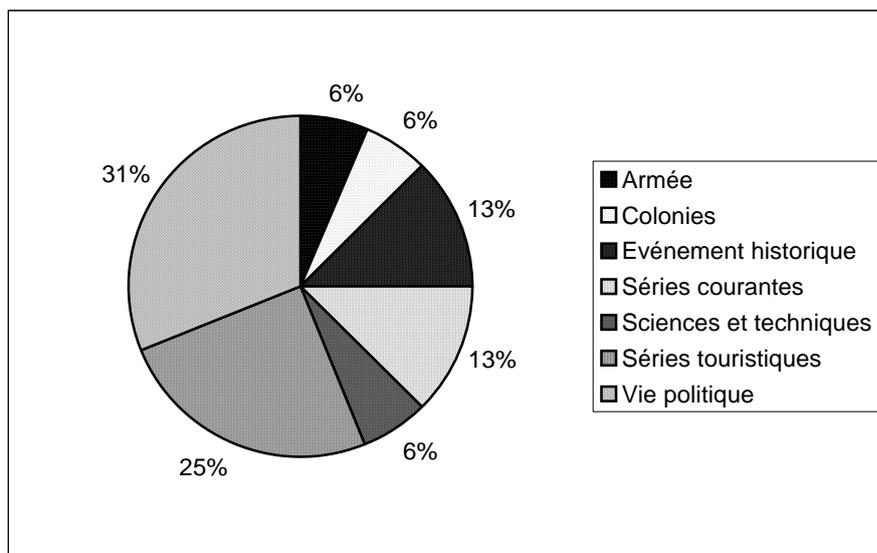


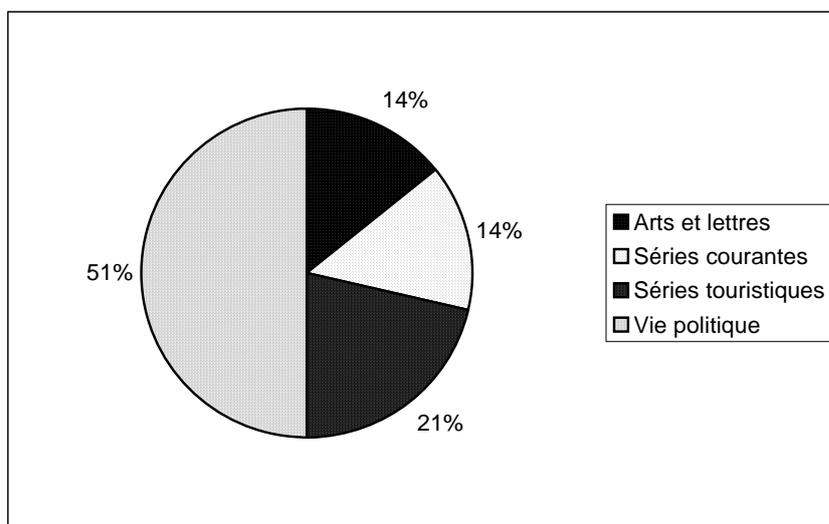
Tableau 1 : Répartition quantitative par graveur des émissions de timbres-poste de 1940 à 1944

Graveur	Création(s)
Barlangue Gabriel-Antoine	8
Cheffer Henry	4
Cortot Henri	6
Cottet René	2
Décaris Albert	5
Degorce Georges Léo	4
Delzers Antonin	2
Dufresne Charles Paul	4
Feltesse Emile	6
Gandon Pierre	13
Hourriez Georges	4
Lemagny Paul Pierre	1
Mazelin Charles	14
Munier Pierre	7
Ouvré Achille	8
Piel Jules	16
Prost Jean Vital	1
Serres Raoul	8

Graphique 2 : Classification thématique des timbres-poste gravés par Jules Piel



Graphique 3 : Classification thématique des timbres-poste gravés par Charles Mazelin



Graphique 4 : Classification thématique des timbres-poste gravés par Pierre Gandon

